

Image not found or type unknown



# Rachat de crédit en cas de divorce

**Fiche pratique** publié le **30/09/2011**, vu **1768 fois**, Auteur : [tondroit](#)

Que se passe-t-il en cas de divorce si vous avez contracter un crédit immobilier avec votre ex-conjoint ?

Dans la majorité des cas, un des conjoints rachète la part de l'autre pour conserver la propriété du bien.

On appelle alors cette transaction " rachat de Soulte " et le banquier constitue un nouveau dossier afin de vérifier la capacité bancaire du conjoint emprunteur.

Dans le cas d'un [divorce](#), l'emploi du mot soulte est courant puisqu'il correspond à la somme que l'un des deux divorcés doit verser à l'autre pour conserver par exemple une maison acquise en commun.

Dans le cas d'un divorce, le sort du logement et du crédit immobilier varie selon la procédure de divorce choisie par les ex-époux et leurs avocats qui ne peuvent pas palier sans leurs robes d'audience ( Il existe plusieurs maisons de confection spécialisées dans al [location robes avocat](#) ou même la vente des robes avocat sur mesure ) .

En cas de divorce par consentement mutuel, les époux doivent effectuer un état liquidatif de la communauté qui définit le devenir de l'immeuble en fonction du choix des époux.

Le logement peut être attribué à l'un des époux. Ce dernier va payer à son conjoint une soulte à titre de prestation compensatoire.

Si le crédit a été souscrit solidairement entre les deux époux, le conjoint qui abandonne son titre de propriété a intérêt à renégocier le prêt avec le banquier afin qu'il soit libéré à l'avenir de tout remboursement.

Finalement, en cas de simple séparation, les époux restent tenus solidairement du remboursement du crédit [immobilier](#) .

Image not found or type unknown

